

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2015 - 20h30

Membres présents :

Michel BRUN
Jean DIDIER
Denis FALCOZ
André BONNET
Maryse BONNET
Solange GRAND
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

Pierre PERSONNET a donné pouvoir à Maryse BONNET

Membre(s) absent(s):

néant

Date de convocation: 29/01/15

Ordre du jour :

1. Election du troisième adjoint suite à démission et attribution des fonctions
2. Création de réseaux secs et humides au Mollard :
 - ✓ Avenant n°1 à la tranche ferme (lot 1)
 - ✓ Décision d'affermir la tranche conditionnelle (lots 1 et 2)
 - ✓ Validation des options de refoulement (lot 3)
3. Projet immobilier Place Opinel (finalisation de la vente et servitudes)
4. Projet de liaison avec les Karellis : consultations en vue de la réalisation d'une étude marketing et d'une étude environnementale
5. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014. Ce compte-rendu est approuvé sans réserve.

2. Election du troisième adjoint suite à démission et attribution des fonctions

Monsieur le Maire expose que suite à l'acceptation par le préfet de la démission de son poste d'adjointe et de conseillère municipale de Stéphanie Dufreney en date du 13 janvier 2015, il convient de procéder à l'élection d'un troisième adjoint avec les attributions d'adjoint au tourisme. Il propose de nommer à ce poste Michel Brun, président d'Albiez Tourisme et demande à Solange Grand d'être l'élue référente du service Enfance et Jeunesse et représentante du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Ecole.

Les membres du CM procèdent à l'élection du 3ème adjoint.

Avec 8 voix pour, Michel Brun est installé dans ses fonctions de 3ème adjoint chargé du tourisme (2 abstentions : M Robert et M Brun).

Solange Grand accepte de se charger des fonctions « éducatives » comme Conseillère Municipale référente du service Enfance et Jeunesse et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

3. Création de réseaux secs et humides au Mollard (solde tranche ferme + tranche conditionnelle)

• Avenant n°1 à la tranche ferme (lot 1)

Pierrick Vial, adjoint aux travaux, présente un avenant au marché de Génie Civil des réseaux humides. La Commission d'Appel d'Offres n'avait pas remis en cause les travaux supplémentaires commandés par l'ancienne municipalité mais avait demandé une analyse des coûts. Pierrick Vial confirme que les tarifs sont conformes et le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 d'un montant de 19 361.50€ HT au marché du 16/09/13 avec l'entreprise VINCI.

• Décision d'affermir les tranches conditionnelles (lots 1 et 2)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'Ordre de Service de démarrage dès que le bouclage financier sera réalisé, sachant que suite au transfert de la compétence « Eau Potable » à la Communauté de Communes de l'Arvan, la réalisation de la part « AEP » de ce marché du 16/09/13, tranche conditionnelle 1 incombera à l'EPCI pour un montant de 151 369€ HT. Ce marché comprend pour le lot 1 (Génie Civil) attribué à l'entreprise VINCI, une part « Eau Usée » relative aux canalisations de refoulement à hauteur de 64 057€ HT, ainsi que pour les réseaux secs 52 673€ HT au titre de l'enfouissement des réseaux électriques, 53 623€ HT pour les réseaux téléphoniques et 12 971€ HT pour l'éclairage public. Quant au lot 2 relatif au câblage, il a été attribué à l'entreprise Bouygues Energie Services et la tranche conditionnelle comprend une part « réseaux électriques » à hauteur de 30 046€ HT et une part « réseaux d'éclairage public » pour 38 322€ HT. Les subventions afférentes sont en cours d'instruction par les services de l'Etat, du Département et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie. La faisabilité financière de l'opération sera actée lors du vote des budgets primitifs pour 2015, en mars. Le Conseil Municipal réitère la priorité donnée à ce dossier qui permettra de raccorder l'ensemble des réseaux collectifs d'assainissement à la station d'épuration et d'ouvrir à l'urbanisation certains secteurs du col du Mollard, classés non constructibles, en attente de ces équipements, au Plan Local d'Urbanisme.



- **Validation des options de refoulement (lot 3)**

Outre les lots 1 et 2 qui avaient fait l'objet d'un marché en date du 16/09/13 suite à la consultation organisée en juillet 2013, un lot 3 relatif au procédé de refoulement des eaux usées jusqu'au Col du Mollard est à formaliser. Pierrick Vial présente le procédé de relevage en ligne DIP (Direct In-line Pump), préconisé par le Maître d'œuvre en l'espèce. Des options sont proposées afin de garantir un fonctionnement dans les meilleures conditions, pour un montant total de 10 151.50€ HT, portant le marché à 142 751€ HT. Après discussion, le Conseil Municipal valide les options proposées par le constructeur et autorise le Maire à signer le marché pour ce lot 3 pour un montant total de 142 751€ HT avec l'entreprise VINCI.

- **Assainissement collectif à Montrond**

Le Conseil Municipal rappelle que le secteur de Montrond est une zone d'assainissement collectif, dont la responsabilité incombe à la commune qui devra à terme faire le nécessaire pour que les rejets soient conformes aux normes environnementales. Le Schéma Directeur d'Assainissement de 2008 engage la municipalité qui devra prévoir les solutions adaptées à chaque hameau, sous contrôle du Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) organisé au sein de la Communauté de Communes de l'Arvan s'agissant des secteurs d'assainissement individuel.

4. Projet immobilier Place Opinel (finalisation de la vente et servitudes)

Monsieur le maire informe de la signature du compromis de vente avec la SCCV les Aiguilles le 19 janvier dernier, dans les conditions discutées préalablement en Conseil Municipal, ainsi que de l'accord sur le permis de construire des services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires, dont l'arrêté a été pris le 28/01/15.

Quelques modifications seront à apporter sur l'acte authentique, s'agissant notamment de la superficie de la réserve en sous-sol qui sera de la moitié du local commercial en RDC, soit 50m². Il convient aussi d'ajouter la jouissance par la commune pour l'usage commercial des surfaces lui revenant en dation, de 4 places de parking. Il est en outre rappelé que des servitudes de passages et de canalisations sont à créer, comme indiqué en page 10 du compromis, dont il est donné lecture, afin de desservir les parcelles qui jouxteront le projet immobilier de « la Place du Village ».

Après discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique à intervenir au plus tard d'ici le 30 avril 2015 (1 abstention de M Robert) et charge l'adjoint aux travaux de prévoir le dévoiement des canalisations et réseaux nécessaire pour le printemps.

4. Projet de liaison avec les Karellis : consultations en vue de la réalisation d'une étude marketing et d'une étude environnementale

La municipalité rend compte de plusieurs échanges avec les élus de Montricher-Albanne qui, dans le cadre d'une étude pluridisciplinaire sur l'évolution du mode de gestion de la station des Karellis, ont commandé un pré-projet de restructuration du domaine skiable prévoyant notamment une liaison avec Albiez, au Cabinet Dianège. Une présentation a eu lieu, un consensus technique existe au niveau de la pointe des Chaudannes et il convient de lancer des consultations pour la réalisation d'études marketing et environnementales afin d'avancer sur un projet plus approfondi. Considérant le caractère intercommunal du projet, le Conseil Municipal sollicite un portage par le Syndicat du Pays de Maurienne, Etablissement Public de Coopération Intercommunale rassemblant les 2 communes et l'inscription de ces études dans des contrats territoriaux qui permettrait de recourir à des financements externes.



5. Questions diverses

Point financier avec l'association « OT des Albiez »

Monsieur le Maire explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec le président et la trésorière de l'association OT des Albiez, et il demande au Conseil Municipal de confirmer l'accord de principe donné pour que le passif de l'association soit apuré afin de pouvoir procéder à sa dissolution dans les meilleurs délais. Les montants se décomposent en une subvention d'équilibre de l'ordre de 6000€ pour solder les dettes encore en cours (CRCA, taxe sur les salaires et honoraires du cabinet comptable) et le versement d'une somme exceptionnelle de 25 046€ en règlement d'un litige avec l'organisme de financement du duplicopieur en crédit-bail, qui a donné lieu à un jugement en référé du TGI d'Albertville à l'encontre du président, représentant légal de l'association. Cette somme sera prélevée sur la subvention de fonctionnement de l'EPIC qui dispose de la jouissance de ce matériel et un recours en justice sera diligenté pour mettre fin à ce contrat manifestement abusif avec la société Riso-copieur.

Après discussion et déplorant que la situation ne lui laisse pas vraiment de choix, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge, comme solde de tout compte les sommes permettant d'apurer le passif de l'association « Office de Tourisme des Albiez » et autorise le règlement des sommes exigibles sur présentation de pièces justificatives de ces dépenses (3 abstentions M Bonnet, S Grand et M Robert).

Création d'un site internet communal

Le Conseil Municipal décide la création d'un site internet pour diffuser les informations relatives à la vie communale, les comptes-rendus des séances du Conseil notamment. Un cahier des charges sera proposé pour rechercher un prestataire en mesure d'élaborer une structure simple et actualisable par les services communaux.

Projet Educatif Départemental Territorial

Solange Grand, conseillère chargée de l'Education, présente l'avenant approuvé en fin de journée par le Conseil d'Ecole, dans l'hypothèse d'une fermeture de classe à compter de la rentrée 2015/2016. L'avenant qui prévoit d'uniformiser le fonctionnement des classes primaires et maternelles sur un aménagement de 15h30 à 16h30 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de la Directrice de l'école, la question du tas de neige à réaliser dans la cour de l'école comme aire de jeux est reposée. Corinne Chaumaz argumente de sa responsabilité de directrice d'école dans le périmètre de la cour qui déchargerait de facto la municipalité. Monsieur le Maire tient à approfondir cette question de sécurité et réserve sa réponse jusqu'à la rentrée des vacances d'hiver.

Comice Agricole de Maurienne

Le Conseil Municipal décide l'achat de deux cloches à remettre en lot lors du comice agricole du 3 mai à Modane pour un montant total de 500€.



Représentativité au sein du comité de direction d'Albiez Tourisme

Michel Brun informe de la vacance des sièges des représentants des catégories socio-professionnelles « commerçants » et « hébergeurs professionnels » au sein du Comité de Direction de l'EPIC suite aux démissions qui ont eu lieu cet automne. Le Comité de Direction a proposé la suppression de la catégorie « hébergeurs professionnels ».

Maryse Bonnet informe de la candidature de Pierre Personnet en remplacement de Stéphanie Dufreney, précisant qu'il pourrait ainsi mettre en œuvre ses compétences dans l'étude environnementale nécessaire au projet de liaison avec les Karellis.

Le Conseil Municipal décide de supprimer la catégorie socio-professionnelle des hébergeurs professionnels et de ne pas remplacer l'élue démissionnaire. (3 voix contre : M Bonnet, P Personnet et M Robert et une abstention S Grand)

La séance est levée à 23h30

**Le Maire
Jean Didier**

